

Validation de 4 nouveaux
laboratoires internationaux

**Commission de la recherche du conseil académique
du 16 septembre 2021
Délibération 2021/09/CR-037**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;

Vu la délibération 2020/12/CA-100 du conseil d'administration en date du 14 décembre 2020 qui fixe le montant de l'enveloppe recherche pour 2021 ;

Vu la délibération 2020/11/CR-041 de la commission de la recherche du 12 novembre 2020 fixant la répartition de l'enveloppe recherche 2021 ;

Vu la délibération 2021/06/CR-025 du 10 juin 2021 définissant les forfaits annuels pour le soutien aux laboratoires internationaux selon les critères retenus ;

Après en avoir délibéré les membres de la commission de la recherche approuvent la participation de l'université Toulouse III-Paul Sabatier et décident d'attribuer les financements suivants aux laboratoires internationaux ci-dessous :

Renouvellement :

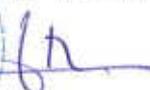
IRP MAC-TB/HIV	2000 € par an sur la période 2021 à 2025
IRN HC3A	1000 € par an sur la période 2019 à 2023
IRP CEFIRSE-IFCWS	2000 € par an sur la période 2020 à 2024

Création :

IRP FUNELAKES	2000 € par an sur la période 2021 à 2025
---------------	--

Toulouse, le 27 septembre 2021

Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 27
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0